

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
ANNUELLE DE L'AUC

RAPPORT
D'ACTIVITES
2016 DU
PRÉSIDENT

Benjamin Briant

Cher adhérents - usagers,

Il me revient, cette année encore, de présenter le rapport d'activité de notre association. Bien que le Trésorier ait déjà abordé une grande part de la vie de l'AUC en 2016 à travers la lecture du rapport financier, je vais tacher de vous présenter les éléments marquants qui ont jalonné cet exercice et vous faire état de l'activité de l'AUC en abordant les points suivant :

- La structure associative AUC et le fonctionnement du Conseil d'administration
- Les relations institutionnelles
- Les aspects «Ressources Humaines»
- La politique d'investissement
- L'évolution de l'offre ainsi que les actions de restauration
- La démarche de Développement Durable
- Les orientations stratégiques 2017

Comparativement aux exercices 2013-2014 et 2014-2015 pendant lesquels le déménagement et la prise en main de la nouvelle structure avaient été impactant pour l'AUC, le contexte global de l'année 2016 a été relativement bon en termes financier et de fréquentation.

La structure associative AUC et le fonctionnement du Conseil d'administration

La structure de l'association n'a pas évolué lors de cet exercice. Le bureau a identifié des points d'améliorations statutaires mais n'a pas engagé de chantier sur cet aspect, car ce n'était pas une priorité.

Le Conseil d'Administration s'est réuni huit fois, ce qui est un peu moins que lors de l'exercice précédent. Quatre commissions ont été créées au sein du CA, sur les thèmes suivant : Réorganisation de la Cafeteria, Développement Durable, Gestion Informatique et Communication. Après un démarrage plutôt intéressant de ces commissions, nous avons constaté un ralentissement sur certaines d'entre elles car les sujets n'avancent pas aussi vite que nous l'espérerions initialement.

Il faut dire, que le bureau a assumé la charge exécutive du fonctionnement au quotidien, au dépend d'un pilotage plus stratégique et d'une réflexion plus globale sur les orientations de l'AUC au regard des enjeux futurs pour l'AUC. Cela a engendré un questionnement des administrateurs quant à leur rôle et leur capacité d'action.

Nous devons prendre conscience que ce fonctionnement n'est pas efficient, et l'améliorer dans les années à venir. Jonathan évoquait justement les élections au Conseil d'Administration de l'AUC en vous invitant à vous présenter. L'élection des nouveaux administrateurs sera l'occasion de repenser le fonctionnement du Conseil d'Administration et du Bureau de l'AUC pour permettre une activité associative plus collective qui impliquera plus les usagers dans les orientations de l'AUC.

Les relations institutionnelles

L'ensemble des sujets traités cette année et notamment les aspects informatiques et la mise en place d'un avenant à la convention existante, ont amené le bureau à rencontrer l'administration IGN à maintes reprises.

Concernant l'avenant à la convention, les échanges avec le Secrétaire Général et avec la DRH de l'IGN ont permis de tracer une ligne directrice claire pour le bureau de l'AUC.

Concernant les aspects informatiques, nous regrettons la posture adoptée par la Direction des services et du système d'information de l'IGN (D2SI) à l'encontre de notre association. Nous avons été confrontés à une position de principe qui ne prend pas en compte nos besoins essentiels de fonctionnement et nous amène donc à contractualiser avec un prestataire d'infogérance informatique. Ceci est regrettable puisque l'AUC est liée à l'IGN depuis 1951 et que sur bien d'autres points les relations avec l'IGN sont excellentes.

Il est un autre regret quant aux relations avec l'administration, de Météo France cette fois.

En effet, afin de respecter les engagements contractuels qui figurent dans la convention en vigueur, nous nous sommes mis en 2016 dans la situation d'établir une nouvelle convention avec Météo France. La précédente prenait normalement fin à l'entrée de l'AUC dans la structure du bâtiment B. Un projet de convention a été envoyé mais nous n'avons eu aucun retour significatif à l'heure où ce rapport est écrit et ce malgré plusieurs relances.

Ceci est pour le moins déroutant quand on sait les exigences que l'administration de Météo France avait eu à notre endroit en 2013.

Une antenne du CEREMA a intégré le site du pôle Géosciences. Une convention a été signée immédiatement permettant à une douzaine d'agents de venir se restaurer régulièrement dans notre structure.

Ces multiples relations institutionnelles placent l'AUC au cœur de la logique globale de notre site : le pôle géosciences, ce qui est un atout fort pour le devenir de notre association

Car bien qu'étant encore aujourd'hui essentiellement rattaché à l'IGN, nous devons intégrer qu'à l'avenir, c'est par un développement de ces relations institutionnelles que l'AUC agrégera des partisans, des militants peut être, du modèle associatif qui est le nôtre !

Les aspects « Ressources Humaines » (RH)

L'exercice 2016 a vu se stabiliser l'organisation du travail et a permis par conséquent, une réflexion sur les besoins en qualifications et en formations. Ceci a redéfini la politique de recrutement et le recours au personnel en contrat à durée déterminée (CDD) ou en intérim. Cela a aussi été l'occasion de réorienter le management et les prérogatives du chef-gérant.

Cette réflexion a été facilitée par la mise en place d'un logiciel de gestion RH qui comporte deux volets, l'un sur la gestion des congés et l'autre sur les dossiers du personnel. Cet investissement a normalisé la pose des congés pour les salariés tout en facilitant la gestion au chef.

Deux agents ont été embauchés.

L'un en remplacement d'un agent licencié pour cause d'inaptitude médicale.

L'autre au poste de second, en lieu et place du précédent second positionné lui sur le poste de chef de partie « Chaud ».

Cela fait suite à la volonté du bureau de renforcer l'organisation pyramidale de l'AUC. En effet, notre structure était trop « horizontale » et appelait des personnels trop peu qualifiés à réaliser des tâches d'un niveau de qualification élevée. Cet élan va se poursuivre, par une action conjointe de recrutements de personnels qualifiés et de formations pour les salariés actuels.

Un volume conséquent de formation a d'ores et déjà été dispensé en 2016, ~~pour pour budget de~~ et un total de 29 jours de formation, soit un ratio de 1,8 jour par agent. Tant sur les domaines de la comptabilité, de la gestion RH, de la gestion stock et de la cuisine, nous avons constaté que la formation s'avère indispensable pour répondre aux enjeux de modernisation de l'activité de l'AUC.

Un plan de formation qui détermine les priorités et permet d'établir une ligne budgétaire a été réalisé cette année et se poursuivra dans les années à venir. Les pourvoyeurs de formations ont été l'IGN pour les sujets secourisme et sécurité bâtiment et l'École Ferrandi pour les formations métiers de la cuisine. Concernant les formations de gestion, comptabilité et logiciel, nous avons contractualisé avec les prestataires revendeurs de ces solutions.

Nicolas Bonnamy a demandé un passage au statut cadre. Cette réévaluation de statut (qui aurait dû s'appliquer à ce poste depuis longtemps) a été engagée car elle s'inscrit justement dans le renforcement pyramidal souhaité. La réflexion menée a permis d'engager une discussion avec le chef sur son travail au quotidien qui nous le souhaitons verra émerger une expression claire de ses besoins et la mise en place de l'organisation inhérente.

D'autre part, l'AUC a rempli son obligation légale en contractualisant avec un organisme de mutuelle afin de mettre en place une solution de mutuelle cofinancée pour ces salariés. Notre choix s'est porté sur un contrat pour les salariés uniquement, avec une possibilité d'options et de rattachement pour les enfants et conjoint.

La politique d'investissement

La trajectoire budgétaire d'investissement qui est fixée dans les tableaux prévisionnels attachés à la convention entre l'IGN et l'AUC, nous offre une position relativement confortable puisque nous connaissons notre capacité préalable d'investissement. Cependant, nous avons constaté que les outils de pilotages de la dépense sont à améliorer. La mise en place d'un dispositif de programme d'équipement qui va trouver son rythme cette année devrait apporter plus de lisibilité sur ce poste important de dépense à court et moyen terme.

L'investissement « Informatique » a été conséquent, tant en matériel qu'en logiciels. L'achat d'un logiciel de stock spécialisé pour la restauration collective ainsi que des postes informatiques pour les personnels de l'AUC ont représentés une part non négligeable des dépenses d'investissement. C'est beaucoup au regard des années précédentes, mais peu quand on évalue les besoins de modernisation sur cette partie. L'AUC va devoir poursuivre dans cette voie pour se mettre « à niveau » et s'inscrire dans la modernité. Cela ne viendra pas grever seulement le budget d'investissement mais aussi notre budget de fonctionnement, puisque bien souvent l'investissement dans ce domaine s'accompagne de facturations de services.

L'investissement «Matériel» s'est concentré sur l'achat d'un fourneau à hauteur de 25K€. Cette partie est toujours importante du fait du coût élevé de ce type de matériel. Les besoins de remplacement par anticipations des matériels sont conséquents et guident encore majoritairement l'établissement des priorités. Dans la perspective de l'arrivée d'autres établissements publics au pôle Géosciences, une potentielle augmentation de la fréquentation de 45% nous enjoindra à revoir la capacité de nos installations et à intégrer cette donnée dans les investissements futurs.

L'investissement « mobilier » et plus particulièrement la réfection du bar, a souffert de multiples considérants qui ont ralenti ce projet et comme le mentionnait le trésorier dans son rapport cette partie du budget n'a pas été dépensée. La contractualisation avec un architecte pour concevoir le projet mais aussi pour en assurer la maîtrise d'œuvre ne pouvait pas laisser présager du défaut d'exécution de l'entrepreneur sélectionné.

Les aspects techniques de nos installations étant à la fois très spécifiques et cadrés par de multiples réglementations, nous allons devoir prendre l'habitude de passer par des bureaux d'études pour l'amélioration des installations telles que le self ou l'espace de débarrassage par exemple.

L'exercice 2016 éclaire notre politique d'investissement. En effet si n'y a pas de changement radical nous passons progressivement d'une prévision annuelle à une planification à moyen terme, intégrant bien plus que les «simples» aspects matériels de cuisine.

L'évolution de l'offre et les actions de restauration

Les principes de l'AUC, inscrits dans ses statuts, auront été au cœur de la réflexion sur l'évolution de l'offre. La production de repas intégrant majoritairement des produits frais, transformés sur place dont une partie issue de l'agriculture biologique a été respectée au sens des engagements pris par l'AUC dans la convention avec l'IGN. La mise en place d'indicateurs visant à quantifier ces aspects a permis au Chef-gérant de maîtriser mieux les propositions d'offres au quotidien et au Bureau d'effectuer une supervision par objectifs.

Ainsi de mai jusqu'à décembre, la part des produits frais a été de 76%, des produits transformés sur place de 79% et des produits bio de 5,2%.

Il est important de rappeler que ces principes sont intangibles, de par leurs caractères statutaires et contractuels, et que l'AUC ne peut s'y soustraire d'aucune manière. Les bons résultats sur ces objectifs ont d'ailleurs permis l'intégration d'autres critères, qui pourraient aussi devenir des principes cadrés par nos statuts. Ainsi les critères de saisonnalité des produits, de durabilité de la ressource et l'interdiction d'une certaine gamme de produits finis ont enrichis la réflexion sur l'évolution de l'offre. Ces nouvelles exigences sur l'offre n'ont qu'une seule et unique finalité, accroître la qualité de l'offre, et par conséquent la satisfaction des usagers. Certes ces orientations ont pu être vécues comme une contrainte par le Chef, mais les efforts fournis et les actions d'améliorations entreprises ont été récompensés. J'en veux pour preuve les chiffres de la fréquentation ainsi que les résultats de l'enquête de satisfaction.

Cette année aura été l'occasion d'évaluer l'offre de l'AUC à travers l'enquête de satisfaction destinée aux agents de l'IGN, de Météo-France et du SHOM basés en résidence administrative à Saint-Mandé. Je fais bien la distinction entre les agents et les usagers, puisque cette enquête avait pour objet de sonder les usagers et ceux qui ne viennent pas se restaurer à l'AUC. J'évoquerai plus loin dans mon

rapport la Commission de Restauration qui a fait suite à cette enquête, mais il me paraît important de vous retranscrire certains éléments objectifs issus de ce questionnaire:

- La satisfaction globale du restaurant est de 85%
- 84% des répondants sont satisfaits du prix qu'ils payent à la cantine, un quart des répondants trouve même ce tarif « bon marché ».
- De 79% à 91% des répondants sont satisfaits de la qualité des produits servis à l'AUC.
- 85% trouvent toujours ou le plus souvent un plat à leur convenance et 71% trouvent que les plats reviennent à la bonne fréquence.
- Dans l'ensemble les propositions sont jugées équilibrées (72%)

Mais aussi

- ✗ Les poissons et les accompagnements sont les denrées remportant la moins grande satisfaction en termes de qualité.
- ✗ seulement 25% trouvent toujours un plat à leur convenance et 28% trouvent la fréquence trop élevée.
- ✗ 27% des répondants trouvent l'offre trop riche.

Ces éléments permettent de souligner que les orientations prises cette année par l'AUC tout comme les principes établis, mais ils montrent aussi qu'elle ne doit pas s'arrêter là, et qu'il va falloir aller plus loin dans cette démarche.

Je l'évoquais déjà dans mon rapport de l'an passé, l'AUC doit poursuivre dans la voie de la modernisation, sans quoi elle risque de ne pas perdurer si toutefois certains esprits querelleurs venaient à la remettre en question. Il est un fait indéniable : les usagers de l'AUC, les agents de l'IGN et de Météo-France, et plus globalement les Français ne mangent plus actuellement comme ils le faisaient il y a 40 ans. Plus attentifs aux quantités, à la qualité des produits, à la variété, les usagers sont plus exigeants qu'auparavant. Et c'est un défi que nous devons relever. Sur bien des points, notamment sur la politique de tarification sociale forfaitaire ou sur les fameux « 80% de produits frais », l'AUC fut novatrice en son temps. Mais elle s'est drapée dans ses réussites sans voir que le jour se levait sur une nouvelle ère, plus exigeante et qui nécessite de l'ambition. C'est bien à travers cette ambition que nous devons considérer l'offre de l'AUC de demain.

La démarche Développement Durable

Les actions entreprises lors de cet exercice dans le cadre un peu général du « Développement Durable » sont de deux natures : une mise en conformité réglementaire et une volonté d'intégrer la notion de Développement Durable dans l'offre. Ayant déjà évoqué le principe de la saisonnalité et l'augmentation de la part des produits bio dans l'offre, je concentrerai donc cette partie de mon intervention sur la mise en conformité réglementaire.

En effet depuis le 1^{er} Janvier 2016, la réglementation sur la production de biodéchets par les acteurs de la restauration collective oblige ces derniers à évaluer leurs productions et à mettre en place une filière valorisation. Une estimation rapide de la production de biodéchets par l'AUC a établi un chiffre de 37 tonnes par an, soit un ratio de 238 g par jour et par usager.

L'AUC a fait le choix de solliciter un audit des pratiques de production des déchets par la société Chef'Eco. Celui-ci a porté son étude sur tous les secteurs de production tout au long d'une journée type, du quai de livraison au laboratoire de production, du secteur de distribution à l'espace de débarrassage.

Il en est ressorti le constat suivant: l'AUC ne surproduit pas de biodéchets en termes de volume mais elle ne remplissait pas les obligations légales qui sont les siennes en matière de tri et de valorisation. Un volant d'action corrective a été proposé par le cabinet d'audit et le bureau de l'AUC a décidé de suivre l'axe suivant: Mise en place du tri des biodéchets à toutes les étapes de production, pesée quotidienne et renseignement d'un tableau de suivi, détermination d'un indicateur mensuel à transmettre au CA, mise en place avec le SLOG-IGN d'une filière de valorisation des biodéchets dans le cadre du marché d'enlèvement des déchets existant sur le site de St Mandé.

Cette démarche amène à plusieurs constats au sein du bureau et plus largement au sein du CA de l'AUC. Nous ne pouvons plus continuer à considérer que ce sujet est un sujet annexe au cœur de métier de l'AUC qu'est la production de repas. En instruisant les actions préconisées par le cabinet d'audit, nous nous sommes rendu compte qu'au-delà de la maîtrise de la production de biodéchets, il y avait aussi des aspects de maîtrise économiques qui accompagnaient cette réflexion. Quand l'utilisateur jette la moitié de son assiette parce qu'il a été trop servi, c'est de l'argent que l'on jette. De l'argent qui aurait pu servir à améliorer la qualité des produits proposés par exemple. L'étude de l'indicateur de production de biodéchets doit rentrer dans le cadre d'un pilotage économique plus efficient pour l'AUC.

Les orientations stratégiques 2017

Cette partie de mon intervention présente maintenant les orientations pour le prochain exercice, déjà entamé depuis 3 mois.

Je ne rentrerai pas dans les détails de ces orientations stratégiques car, il me semble important de le rappeler, l'Assemblée Générale réunit ce jour doit s'exprimer et peut faire émerger des orientations "nouvelles". Mais en tant que Président je me dois d'apporter ma pierre à l'édifice et donc de vous faire part de ma vision pour l'AUC-IGN.

La démarche de modernisation entamée doit se prolonger dans les années qui viennent. J'avais évoqué ce point lors de mon rapport de l'an passé mais l'exercice que nous venons de vivre confirme que c'est la seule voie à suivre. Il ne s'agit pas de moderniser les installations et de renouveler les matériels comme nous l'avons toujours fait, mais bien de se poser la question suivante: quelle différence y-a-t-il entre l'AUC et une solution de restauration concédée?

L'IGN change, c'est un fait. Les usagers de l'AUC ont changé, c'est un autre fait. Nous évoluons dans un monde où il ne suffit plus de dire et de penser que ce que l'on fait " c'est quand même pas si mal" pour ne pas être mis en difficulté. Ceci signifie que l'AUC doit faire des efforts d'adaptation au monde qui l'entoure sans renier ses principes, pour répondre aux attentes des usagers.

Deux notions doivent guider l'action du Conseil d'Administration:

- la modernisation, principe un peu général certes, mais primordial à chaque niveaux, tant sur l'offre que dans les procédures internes, la gestion, le management, l'organisation...
- et le développement de la vie associative de l'AUC dans laquelle l'adhérent-usager doit pouvoir trouver une place pleine et entière, car cet aspect de notre association ne fonctionne pas de manière satisfaisante de mon point de vue.

Je conclus ce rapport en évoquant comme l'a fait précédemment Jonathan les prochaines élections au Conseil d'Administration. J'invite tous les usagers à s'investir dans cette belle aventure qu'est l'AUC et à déposer une candidature aux élections du CA qui auront lieu au mois de septembre. C'est en additionnant les bonnes volontés que nous réussirons à relever les défis qui seront ceux de l'AUC.

A titre personnel, je vous annonce que je serai candidat à un prochain mandat au Conseil d'Administration de l'AUC. Cet engagement bénévole, qui bien souvent est la source d'une dépense d'énergie considérable et qui nécessite en tant que Président un investissement conséquent, est pour moi la source d'une grande satisfaction : faire vivre cette noble cause qu'est l'AUC !

Je sollicite publiquement Jonathan Chenal afin qu'il rempile pour un prochain mandat. Ce qu'il a apporté à l'AUC durant ces dernières années ne pourra se mesurer pleinement qu'à long terme, parce que bien au-delà de sa rigueur au quotidien sur les aspects de trésorerie et son investissement sans faille sur les dossiers de modernisation, c'est par la volonté de tracer les contours de ce doit être l'AUC de demain, une AUC ambitieuse et exigeante, qu'il a toute sa place à l'AUC.

Je tiens à le remercier lui ainsi que Clémentine Mathey, notre secrétaire générale, sans qui l'AUC ne pourrait se permettre l'espérance d'un avenir pérenne.

Je remercie Francois Baudet, le Secrétaire Général de l'IGN, qui aura été un interlocuteur bienveillant et rigoureux de l'AUC, permettant à notre association une relation saine avec l'IGN.

Je remercie aussi les personnels salariés de l'AUC qui en 2016 ont fait preuve de courage et de détermination face aux multiples difficultés, avec à leur tête le Chef-gérant Nicolas Bonnamy dont l'action permet chaque jour de garantir le niveau de prestation.

Je vous remercie enfin, Mesdames et Messieurs les usagers sans qui l'AUC ne serait pas ce qu'elle est.

Vive l'AUC-IGN !

Benjamin Briant
Président de l'AUC